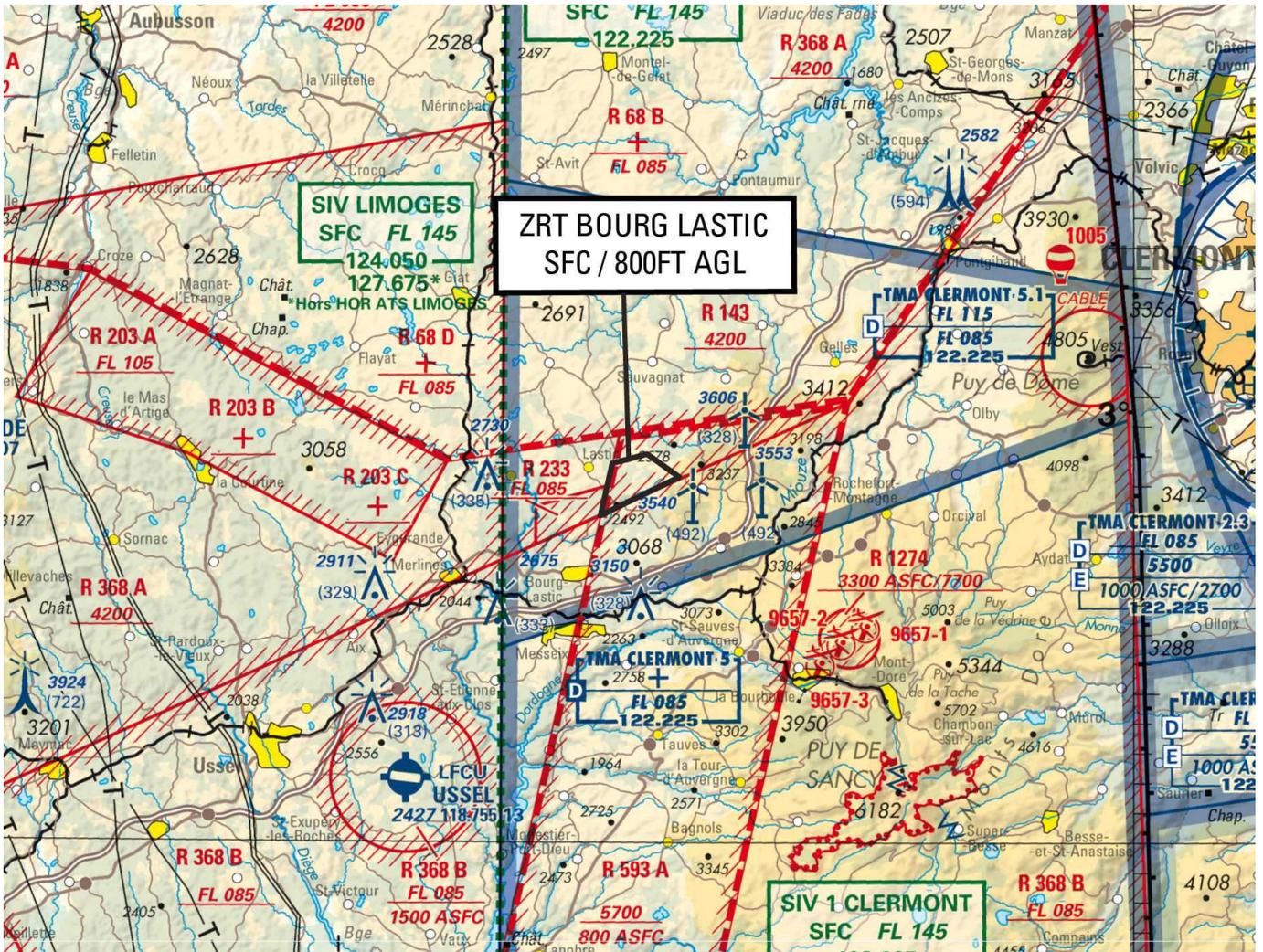


Objet : Création d'une zone réglementée temporaires (ZRT) pour la mise en œuvre de drones sur le camp de BOURG LASTIC.

En vigueur : Du mardi 01 juin 2022 au mercredi 31 mai 2023.

Lieu : FIR Bordeaux LFBB



Extrait carte IGN 1 / 500 000 édition 2022

ACTIVITÉ
Vol d'aéronefs sans équipage à bord.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activable H24.
ORGANISME GESTIONNAIRE
92 ^e Régiment d'infanterie / camp de BOURG LASTIC.
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : Clermont Info : 122.225 MHz

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales

45°41'00.00" N,002°34'40.00" E
 45°42'18.00" N,002°38'24.00" E
 45°43'04.00" N,002°36'52.00" E
 45°42'45.00" N,002°35'13.00" E
 45°41'00.00" N,002°34'40.00" E

Limites verticales

SFC / 800 ft ASFC

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG et CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs (y compris sans équipage à bord) autorisés par le gestionnaire,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, sur notification auprès de l'organisme gestionnaire.

SERVICES RENDUS

CAM / CAG : information de vol et alerte par les organismes habituels

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

/

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'activité:

92^e Régiment d'infanterie
 Téléphone : 04 73 21 78 92

COMALAT/ Section espaces aériens :
 Téléphone : 01.73.95.22.83/84

Pendant l'activité :

Gestionnaire : 92^e Régiment d'infanterie
 Téléphone : 04 73 21 78 92